

# Nom du produit : Herbicide Tridem™

Herbicide Tridem™ est une combinaison des produits suivants:

Herbicide Tridem™ A, PCPA: 33290 Herbicide Tridem™ B, PCPA: 33440

Bindem™ Utility Modifier

Øã&@Áå^Áå[}}...^•Áå^Á·..&`¦ãc..des spécimens sont jointes

### **IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

## NUMERO D'APPEL D'URGENCE

<sup>™</sup> Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : TRIDEM™ A Herbicide Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

### **IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

#2450, 215 - 2ND STREET S.W.

CALGARY AB, T2P 1M4

**CANADA** 

**Information aux** : 800-667-3852

clients

Adresse de courrier élec-

tronique

: solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

: CANUTEC

1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation occulaire : Catégorie 2B

Éléments étiquette SGH

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H320 Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peu-

vent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022 1.0 06/09/2022

#### **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Substituted Quinoline Derivative**	Substituted Quinoline Deri- vative	**	45.15
Pyroxsulam	Pyroxsulam	422556-08-9	21.5
Lignosulfonate de so- dium	Lignosulfonate de sodium	8061-51-6	>= 10 - < 20 *
Acide citrique	Acide citrique	77-92-9	>= 3 - < 10 *
Kaolin	Kaolin	1332-58-7	>= 3 - < 10 *
Sodium N-methyl-N- oleoyltaurine	Sodium N- methyl-N- oleoyltaurine	137-20-2	>= 1 - < 3 *
Reste	Reste	Non attribuée	> 10

<sup>\*</sup> La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas d'inhalation Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler

> un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de

conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la

peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traite-

ment.

Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être dispo-

nible dans la zone de travail.

En cas de contact avec les

yeux

Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le

traitement.

Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la

zone de travail.

En cas d'ingestion Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin

> pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le de-

mande.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Protection pour les secou-

Inconnu.

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser

<sup>\*\*</sup> Voir la Section 15 pour des renseignements concernant le CCRMD.

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

ristes les protections individuelles recommandées (gants résistant

aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les

équipements de protection individuelle spécifiques.

Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez con-

sulter pour un traitement.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadé-

quats

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'ori-

gine en plus des produits de combustion de composition va-

riable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Inconnu.

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Précautions pour la protec- : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

tion de l'environnement les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écologiques».

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi

qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des

émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu

qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des

récipients adéquats à fin d'élimination.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

# **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Pyroxsulam	422556-08-9	TWA	5 mg/m3	Dow IHG
Kaolin	1332-58-7	TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains

Remarques

Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux Protection de la peau et du corps Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

800080005370 06/09/2022 Date de la première parution: 06/09/2022 1.0

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Granulés Aspect

Couleur Ocre

Odeur Légère

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

4.13 (24.4 °C) pΗ

Méthode: Electrode de pH

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible

Point de congélation Sans objet

Point/intervalle d'ébullition Sans objet

Point d'éclair Sans objet

Taux d'évaporation Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Pression de vapeur Sans objet

Densité de vapeur relative Sans objet

Masse volumique apparente 540 g/L (24 °C)

Méthode: Volume foisonné

533 g/L (24 °C)

Sans objet

Sans objet

Sans objet

Méthode: Volume tassé

Solubilité

Solubilité dans l'eau Se disperse

Température d'auto-

inflammation

Viscosité

Viscosité, dynamique Sans objet

Propriétés explosives Non

Propriétés comburantes Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité. Réactivité Stabilité chimique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

selon les indications.

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Inconnu.

Conditions à éviter : Inconnu.
Produits incompatibles : Acides forts

Bases fortes

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### Toxicité aiguë

### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 - 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.24 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

### Composants:

### **Substituted Quinoline Derivative:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Pyroxsulam:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.12 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Lignosulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.48 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Acide citrique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (souris): 5,400 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): 3,000 - 12,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Composants:** 

Acide citrique:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Kaolin:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

**Composants:** 

Pyroxsulam:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Lignosulfonate de sodium:

Résultat : Irritation des yeux

Acide citrique:

Résultat : Irritation des yeux

Kaolin:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

**Produit:** 

Type d'essai : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce : Souris

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Type d'essai : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Espèce : Souris

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

**Composants:** 

**Substituted Quinoline Derivative:** 

Espèce : Souris

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Pyroxsulam:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

Lignosulfonate de sodium:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

**Substituted Quinoline Derivative:** 

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des

résultats négatifs.

Pyroxsulam:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

Lignosulfonate de sodium:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des

résultats négatifs.

Acide citrique:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Mutagénécité de la cellule : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

germinale - Évaluation résultats négatifs.

### Cancérogénicité

### **Composants:**

### **Substituted Quinoline Derivative:**

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., N'a pas pro-

voqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Pyroxsulam:

Cancérogénicité - Évaluation : Lors d'essais biologiques, il y a eu une activité cancérigène

ambigüe. Ces effets ne sont pas considérés comme transpo-

sables aux humains.

Acide citrique:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Kaolin:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

### Toxicité pour la reproduction

### **Composants:**

#### **Substituted Quinoline Derivative:**

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur

les foetus des animaux de laboratoire.

Pyroxsulam:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Acide citrique:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

### Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Des études de dépistage semblent indiquer que ce produit ne

porte pas atteinte à la reproduction.

STOT - exposition unique

**Produit:** 

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

### Composants:

#### **Substituted Quinoline Derivative:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Acide citrique:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Kaolin:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit

n'est pas une matière toxique STOT-RE.

### Toxicité à dose répétée

# **Composants:**

### **Substituted Quinoline Derivative:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Pyroxsulam:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Foie.

Lignosulfonate de sodium:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Acide citrique:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Kaolin:

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Remarques : Une exposition excessive répétée à la silice cristalline peut

provoquer la silicose, une maladie des poumons progressive

et invalidante.

### Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### Toxicité par aspiration

#### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Composants:

### **Substituted Quinoline Derivative:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### Pyroxsulam:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### Lignosulfonate de sodium:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

### Acide citrique:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### Kaolin:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 25.9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Lemna gibba): 0.0015 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

NOEC (Lemna gibba): 0.0026 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 5.3

mg/l

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 223 de l'OECD

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.156 mg/kg

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.2 mg/kg

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:** 

**Substituted Quinoline Derivative:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Vairon à tête de mouton (cyprinodon variegatus)): >

120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Coquille d'huître (crassostrea virginica)): > 110 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Crevette (mysidopsis bahia)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 66.5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique

ErC50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 12.5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

ErC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 23.7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.143

mg/l

Durée d'exposition: 33 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2250 mg/kg poids corporel.

# TRIDEM™ A Herbicide



Date de dernière parution: -Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Date de la première parution: 06/09/2022 1.0 06/09/2022 800080005370

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Pyroxsulam:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 87.0 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente CE50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.00257 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 7 d Méthode: OCDE 221.

Facteur-M (Toxicité aiguë en :

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 3.2 -

10.1 mg/l

100

Point final: survie Durée d'exposition: 40 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10.4 mg/l Point final: survie

Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en statique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 10,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

CL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5000 mg/kg

par voie alimentaire. Durée d'exposition: 8 d

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2000 mg/kg

poids corporel.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 107.4 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Numéro de la FDS: Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Lignosulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons Remarques: Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non

toxique pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus

sensibles soumises à des tests).

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Remarques: Pour cette famille de produits:

Acide citrique:

Toxicité pour les poissons Remarques: Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non

toxique pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus

sensibles soumises à des tests).

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,516 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 440 - 760 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,535 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Type d'essai: Statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1.32 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 5.76 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 197 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Persistance et dégradabilité

Composants:

Pyroxsulam:

Biodégradabilité aérobique

Biodégradation: 20 - 30 %

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Lignosulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Remarques: La substance présente un potentiel de biodégra-

dation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas

les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: < 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301E de l'OECD

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Photodégradation : Constante de vitesse: 1.089E-10 cm3/s

Méthode: Estimation

Acide citrique:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit devrait être facilement biodégradable.

Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodé-

gradabilité intrinsèque.

aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

aérobique

Biodégradation: 98 % Durée d'exposition: 7 d

Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 80 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabili-

té immédiate de l'OCDE le confirment.

Potentiel bioaccumulatif

**Composants:** 

**Substituted Quinoline Derivative:** 

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.12

Méthode: Estimation

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Pyroxsulam:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

:

log Pow: -1.01 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

ou Log Pow < 3).

Lignosulfonate de sodium:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.2

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -3.45 Méthode: Estimation

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Acide citrique:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.01

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.72 (20 °C) Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pow: 1.36 (20 °C)

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Reste:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

**Substituted Quinoline Derivative:** 

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc

entre 150 et 500).

Pyroxsulam:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: <= 42

Koc: 206

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

Lignosulfonate de sodium:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: > 99999

Méthode: Estimation

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Acide citrique:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Reste:

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Répartition entre les compartiments environnementaux Remarques: Aucune donnée trouvée.

#### Autres effets néfastes

### Composants:

### **Substituted Quinoline Derivative:**

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Pyroxsulam:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Lignosulfonate de sodium:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Acide citrique:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Kaolin:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

### Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conte-

neurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-

mentations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Pyroxsulam)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Pyroxsulam)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

956

956

Code IMDG

No. UN : UN 3077

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Pyroxsulam)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Pyroxsulam)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Pyroxsulam)

### **Autres informations**

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codelMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste

canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa- : 33290

rasitaires (PCPA)

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences

# TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

### ATTENTION IRRITE LES YEUX

Ce produit est toxique pour: Organismes aquatiques plantes terrestres non ciblées

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

Dow IHG : Dow IHG

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
Dow IHG / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire: IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TRIDEM™ A Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/09/2022 800080005370 Date de la première parution: 06/09/2022

autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande: TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis): UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 06/09/2022 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-3361

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA/3F



**CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY** 

Nom du produit: TRIDEM™ B Herbicide Date de création: 11/25/2020

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: TRIDEM™ B Herbicide

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE** 

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015). Liquides inflammables - Catégorie 3

Irritation cutanée - Catégorie 2
Irritation oculaire - Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement: ATTENTION!

### **Dangers**

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoguer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

### Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### **ENTREPOSAGE**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

#### Elimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## **Autres dangers**

Donnée non disponible

# 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.		
Composant	Numéro de registre CAS	Concentration
Florasulam	145701-23-1	0.5%
Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr	81406-37-3	14.45%
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	>= 30.0 - < 40.0 %
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	>= 3.0 - < 10.0 %
Propylèneglycol	57-55-6	>= 3.0 - < 10.0 %
Mésitylène; 1,3,5- triméthylbenzène	108-67-8	>= 1.0 - < 3.0 %
Cumene	98-82-8	>= 1.0 - < 3.0 %
Xylènes	1330-20-7	>= 0.3 - < 1.0 %
Reste	Pas disponible	>= 30.0 - < 40.0 %

### 4. PREMIERS SECOURS

### Description des premiers secours Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner.

Moyens d'extinction inappropriés: Donnée non disponible

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Peut produire un incendie instantanée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. S'il y a exposition à un feu provenant d'une autre source et que l'eau s'est évaporée, une exposition à des températures élevées peut provoquer des fumées toxiques. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

# Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Éliminer les sources d'inflammation. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques

ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Afin d'éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des émissions de vapeurs. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas avaler. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide.

Conditions de stockage sures: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable. Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum.

# 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Ester de 1-méthylheptyle du	Dow IHG	TWA	10 mg/m3
fluroxypyr			
Solvant naphta aromatique	ACGIH	TWA	200 mg/m3 , la vapeur
léger (pétrole)			d' hydrocarbure totale
	Dow IHG	TWA	100 mg/m3
	Dow IHG	STEL	300 mg/m3
	CA AB OEL	TWA	200 mg/m3,la vapeur
			d' hydrocarbure totale
1,2,4-Triméthylbenzène	ACGIH	TWA	25 ppm
	CA BC OEL	TWA	25 ppm
	CA AB OEL	TWA	123 mg/m3 25 ppm
	CA QC OEL	VEMP	123 mg/m3 25 ppm
Propylèneglycol	US WEEL	TWA	10 mg/m3
	CA ON OEL	TWAEV Total	155 mg/m3 50 ppm
	CA ON OEL	TWAEV	10 mg/m3
	CA ON OEL	LMPT	155 mg/m3 50 ppm
	CA ON OEL	LMPT	10 mg/m3
	CA ON OEL	LMPT Vapeur et	155 mg/m3 50 ppm
	0.4.0.1.0.51	aérosol	40 40
M( % I)	CA ON OEL	LMPT aérosol	10 mg/m3
Mésitylène; 1,3,5-	ACGIH	TWA	25 ppm
triméthylbenzène	04.00.051	T) 4 / 4	0.5
	CA BC OEL	TWA	25 ppm
	CA AB OEL	TWA	123 mg/m3 25 ppm
0	CA QC OEL	VEMP	123 mg/m3 25 ppm
Cumene	ACGIH	TWA	50 ppm
	CA AB OEL	TWA	246 mg/m3 50 ppm
V. Ibaaa	CA QC OEL	VEMP	246 mg/m3 50 ppm
Xylènes	ACGIH	TWA	BEI
	ACGIH	STEL	BEI
	ACGIH	TWA	100 ppm
	ACGIH	STEL	150 ppm
	CA AB OEL	STEL	651 mg/m3 150 ppm
	CA AB OEL	TWA	434 mg/m3 100 ppm
	CA QC OEL	VEMP	434 mg/m3 100 ppm
	CA QC OEL	VECD	651 mg/m3 150 ppm
	CA BC OEL	TWA	100 ppm
	CA BC OEL	STEL	150 ppm

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantillo n biologiqu e	Heure d'échantil lonnage	Concentration admissible	Base
Xylènes	1330-20-7	Acides méthylhippu rique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'expositio n ait cessé)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI

### Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. **Protection de la peau** 

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Polyéthylène chloré. Néoprène. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** 

Etat physique Liquide Couleur Blanc

Odeur Semblable à celle de l'essence

Seuil olfactif Donnée non disponible

Nom du produit: TRIDEM™ B Herbicide Date de création: 11/25/2020

pH 4.5 1% Electrode de pH

Point/intervalle de fusion Sans objet

Point de congélationDonnée non disponiblePoint d'ébullition (760 mmHg)Donnée non disponible

Point d'éclair coupelle fermée 57.8 °C Coupelle fermée

Taux d'évaporation (acétate de

butyle = 1)

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Limite d'explosivité, inférieure

Limite d'explosivité, supérieure

Tension de vapeur

Densité de vapeur relative (air =

Non applicable aux liquides

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

1)

Densité relative (eau = 1) Donnée non disponible

Hydrosolubilité Emulsion

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposition Aucune donnée d'essais disponible

**Viscosité cinématique** 180 - 2000 mm2/s à 20 °C **Propriétés explosives** Donnée non disponible

**Propriétés comburantes** Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

**Densité du liquide** 0.9861 g/ml à 20 °C OECD 109

Poids moléculaire Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique: Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Peut coaguler une fois gelé. L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peutprovoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

#### Matières incompatibles:

Éviter tous contacts avec ce qui suit: Oxydants forts. L'ajout de produits chimiques peut provoquer la séparation en phases.

### Produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène Fluorure d'hydrogène gaz carbonique Monoxyde de carbone Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

### Toxicité aiguë

### Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit.

DL50, Rat, femelle, > 5,000 mg/kg

### Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit.

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg

### Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

Comme produit.

CL50, Rat, 4 h, Brouillard, > 5.52 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Les effets peuvent prendre du temps à guérir.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation modérée des yeux pouvant être lente à guérir.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

#### Sensibilisation

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Florasulam.

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins.

Pour le ou les solvants:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Voies respiratoires.

Yeux.

Poumons.

Sang.

Reins

### Cancérogénicité

Pour le ou les composants mineurs: A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Florasulam. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Fluroxypyr. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Pour le ou les solvants: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. A seulement causé des malformations congénitales dans des animaux de laboratoire à des doses produisant une toxicité sévère dans la mère.

### Toxicité pour la reproduction

Pour le ou les solvants: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

### Mutagénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Pour les composants testés: Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cancérogénicité

Composant Liste Classification

Solvant naphta aromatique ACGIH A3: Cancérigène confirmé pour l'animal léger (pétrole) sans que l'on sache si l'observation est

pertinente pour l'homme.

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

### **Toxicité**

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, 18.6 mg/l

#### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 48 h, 27 - 35 mg/l

### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, 1.730 mg/l

CE50r, Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis), Essai en statique, 14 jr, Inhibition du taux de croissance, 0.235 mg/l

CE50r, Lemna gibba, 7 jr, 0.156 mg/l

NOEC, Lemna gibba, 7 jr, 0.0274 mg/l

### Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Date de création: 11/25/2020

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 200microgrammes/abeille

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 215.8microgrammes/abeille

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 2,000 mg/kg

### Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, survie, 320 mg/kg

### Persistance et dégradabilité

### **Florasulam**

**Biodégradabilité:** La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 0.85 mg/mg

### Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	0.012
	mg/mg

### Stabilité dans l'eau (demi-vie)

, > 30 jr

**Photodégradation** 

Demi-vie atmosphérique: 1.82 h

Méthode: Estimation

#### Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de

l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 32 % **Durée d'exposition:** 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.2 mg/mg

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

Hydrolyse, demi -vie, 454 jr

Nom du produit: TRIDEM™ B Herbicide Date de création: 11/25/2020

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

**Biodégradabilité:** Pour le ou les principaux composants: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %). Pour certains composants: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est faible (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène entre 2,5 et 10 %).

### 1,2,4-Triméthylbenzène

**Biodégradabilité:** Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

**Biodégradation:** 100 % **Durée d'exposition:** 1 jr

Demande théorique en oxygène: 3.19 mg/mg

**Photodégradation** 

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH
Demi-vie atmosphérique: 0.641 jr

Méthode: Estimation

### Propylèneglycol

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. La biodégradation peut se produire dans des conditions anaérobies (en

l'absence d'oxygène).

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 81 % **Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 96 % Durée d'exposition: 64 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 306 ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 1.68 mg/mg

Demande chimique en oxygène: 1.53 mg/mg

Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	69.000 %
10 jr	70.000 %
20 jr	86.000 %

Photodégradation

Demi-vie atmosphérique: 10 h

Méthode: Estimation

### Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

**Biodégradabilité:** En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 0 % **Durée d'exposition:** 28 ir

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 50 % **Durée d'exposition:** 4.4 jr

Méthode: Calculé.

Demande théorique en oxygène: 3.19 mg/mg

**Photodégradation** 

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 3.7 h

Méthode: Estimation

### **Cumene**

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de

l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 70 % Durée d'exposition: 20 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 3.20 mg/mg Estimation

# Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	40%
10 jr	62%
20 jr	70%

**Photodégradation** 

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 1.55 jr

Méthode: Estimation

#### <u>Xylènes</u>

Biodégradabilité: Le produit devrait être facilement biodégradable.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** > 60 % **Durée d'exposition:** 10 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 3.17 mg/mg

# Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	37.000 %
10 jr	58.000 %
20 jr	72.000 %

**Photodégradation** 

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH Demi-vie atmosphérique: 19.7 h

Méthode: Estimation

#### Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

#### Potentiel de bioaccumulation

#### **Florasulam**

**Bioaccumulation:** Faible potential de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1.22

Facteur de bioconcentration (FBC): 0.8 Poisson 28 jr Mesuré

# Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5.04 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Mesuré

# Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

**Bioaccumulation:** Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Pour le ou les composants mineurs: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

# 1,2,4-Triméthylbenzène

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.63 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 33 - 275 Cyprinus carpio (Carpe) 56 jr Mesuré

#### Propylèneglycol

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1.07 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 0.09 Estimation

#### Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5)

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.42 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 161 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Mesuré

#### Cumene

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.4 - 3.7 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 35.5 Poisson Mesuré

# <u>Xylènes</u>

**Bioaccumulation:** Faible potential de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.12 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 25.9 Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri) Mesuré

# Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Nom du produit: TRIDEM™ B Herbicide Date de création: 11/25/2020

#### Mobilité dans le sol

#### **Florasulam**

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 4 - 54

# Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage (Koc): 6200 - 43000

# Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Pour le ou les principaux composants:

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

# 1,2,4-Triméthylbenzène

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 720 Estimation

# Propylèneglycol

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): < 1 Estimation

# Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 741.65 Estimation

#### Cumene

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 800 - 2800 Estimation

#### **Xylènes**

Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

Coefficient de partage (Koc): 443 Estimation

#### Reste

Aucune donnée trouvée.

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TDG** 

Nom d'expédition des LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(Naphta de pétrole, 1,2,4-

Nations unies triméthylbenzène)

Numéro ONU UN 1993

Classe 3 Groupe d'emballage III

**Polluant marin** Naphta de pétrole, 1,2,4-triméthylbenzène

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Naphta de pétrole, 1,2,4-

Nations unies triméthylbenzène)

Numéro ONU UN 1993

Classe 3 Groupe d'emballage III

**Polluant marin** Naphta de pétrole, 1,2,4-triméthylbenzène

**Transport en vrac selon** Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

l'annexe I ou II de

MARPOL 73/78 et le code

**IBC** ou IGC

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

**Nom d'expédition des** Flammable liquid, n.o.s.(Naphta de pétrole, 1,2,4-

Nations unies triméthylbenzène)

Numéro ONU UN 1993

Classe 3 Groupe d'emballage III

#### Information supplémentaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.33 POUR LES TANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES DE 450 LITRES OU MOINS

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

# 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# Code national de prévention des incendies du Canada

Classe II

# Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

# Loi sur les produits antiparasitaires

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 33440

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Date de création: 11/25/2020

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA: Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

#### AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

Ce produit est toxique pour: plantes terrestres non ciblées Organismes aquatiques

# 16. AUTRES INFORMATIONS

# Système d'évaluation des dangers

**NFPA** 

	Santé	Inflammabilité	Instabilité
П	1	2	0

#### Révision

Numéro d'identification: 97071447 / Date de création: 11/25/2020 / Version: 6.0

Code DAS: GF-2257

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

# Légende

Legende	
ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) -
	Indices biologiques d'exposition (BEI)
BEI	Indices biologiques d'exposition
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur
	la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1:
	Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Dow IHG	Dow IHG
LMPT	Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
STEL	Valeur limite à courte terme
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
TWAEV	Valeur d'exposition de moyenne pondérée de temps
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

#### Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT -

Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse: EHS - Substances extrêmement dangereuses: ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence: GHS - Système général harmonisé: GLP - Bonnes pratiques de laboratoire: HMIS -Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié: NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD -Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. CA



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

Nom du produit: BINDEM™ UTILITY MODIFIER Date de création: 11/17/2020

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

# 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: BINDEM™ UTILITY MODIFIER

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Adjuvants

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE** 

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4

CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015). Liquides inflammables - Catégorie 3

Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Oral(e)

Irritation cutanée - Catégorie 2

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

Danger par aspiration - Catégorie 1

# Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement: DANGER!

# **Dangers**

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible de provoquer le cancer.

# Conseils de prudence

# Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

NE PAS faire vomir.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

#### **ENTREPOSAGE**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

#### Elimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

# **Autres dangers**

Donnée non disponible

# Information supplémentaire

Les valeurs listées ci-dessous représentent le pourcentage des substances de toxicity inconnue. Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 14.4 %

# 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	>= 20.0 - < 25.0 %
Isobutanol	78-83-1	>= 3.0 - < 10.0 %
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	>= 3.0 - < 10.0 %
Xylènes	1330-20-7	>= 0.3 - < 1.0 %
Cumène	98-82-8	>= 0.1 - < 0.3 %
Reste	Pas disponible	> 50.0 %

#### 4. PREMIERS SECOURS

# Description des premiers secours Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.

**Contact avec les yeux:** Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical.

# Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés:** Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Extincteurs à poudre chimique. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

# Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant.

# Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenirune réinflammation. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Refroidir les environs avec de l'eau afin de circonscrire la zone d'incendie. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Afin d'éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des émissions de vapeurs. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Défense de fumer dans la zone. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Date de création: 11/17/2020

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Petits déversements: Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières telles que: Argile. Sable. Terre. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

# 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

**Conditions de stockage sures:** Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder le récipient bien fermé.

# 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Solvant naphta aromatique	ACGIH	TWA	200 mg/m3,la vapeur
léger (pétrole)			d' hydrocarbure totale
	CA AB OEL	TWA	200 mg/m3,la vapeur
			d' hydrocarbure totale
Isobutanol	ACGIH	TWA	50 ppm
	Corteva OEL	STEL	50 ppm
	Corteva OEL	TWA	75 ppm
	CA AB OEL	TWA	152 mg/m3 50 ppm
	CA BC OEL	TWA	50 ppm
	CA ON OEL	TWAEV	150 mg/m3 50 ppm
	CA QC OEL	VEMP	152 mg/m3 50 ppm
1,2,4-Triméthylbenzène	ACGIH	TWA	25 ppm
	CA BC OEL	TWA	25 ppm
	CA AB OEL	TWA	123 mg/m3 25 ppm
	CA QC OEL	VEMP	123 mg/m3 25 ppm
Xylènes	ACGIH	TWA	BEI
	ACGIH	STEL	BEI
	ACGIH	TWA	100 ppm
	ACGIH	STEL	150 ppm
	CA AB OEL	STEL	651 mg/m3 150 ppm
	CA AB OEL	TWA	434 mg/m3 100 ppm

	CA QC OEL	VEMP	434 mg/m3 100 ppm
	CA QC OEL	VECD	651 mg/m3 150 ppm
	CA BC OEL	TWA	100 ppm
	CA BC OEL	STEL	150 ppm
Cumène	ACGIH	TWA	50 ppm
	CA AB OEL	TWA	246 mg/m3 50 ppm
	CA BC OEL	TWA	25 ppm
	CA BC OEL	STEL	75 ppm
	CA QC OEL	VEMP	246 mg/m3 50 ppm

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantillo n biologiqu e	Heure d'échantil lonnage	Concentration admissible	Base
Xylènes	1330-20-7	Acides méthylhippu rique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'expositio n ait cessé)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI

# Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. **Protection de la peau** 

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire,

une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué.

Date de création: 11/17/2020

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

**Etat physique** Liquide Couleur jaune Odeur aromatique

Seuil olfactif Donnée non disponible На Donnée non disponible Point/intervalle de fusion Donnée non disponible Point de congélation Donnée non disponible Point d'ébullition (760 mmHg) Donnée non disponible Point d'éclair coupelle fermée 44 °C Taux d'évaporation (acétate de Donnée non disponible

butyle = 1)

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Tension de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative (air = Donnée non disponible

1)

Densité relative (eau = 1) Donnée non disponible Hydrosolubilité Donnée non disponible Coefficient de partage: n-Donnée non disponible

octanol/eau

Température d'auto-Donnée non disponible

inflammabilité

Température de décomposition Donnée non disponible Viscosité cinématique Donnée non disponible Propriétés explosives Donnée non disponible Propriétés comburantes Donnée non disponible

Densité du liquide 0.982 g/ml

Poids moléculaire Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique:** Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

Possibilité de réactions dangereuses: Peu probable de se produire.

**Conditions à éviter:** Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peutprovoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter la lumière directe du soleil ou les sources ultraviolettes.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

#### Toxicité aiguë

#### Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s):

DL50, Rat, > 500 mg/kg Estimation

# Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit.

Basé sur l'information pour le composant (s):

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg Estimation

# Toxicité aiguë par inhalation

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

# Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Une exposition prolongée et répétée peut provoquer un dégraissage de la peau conduisant à son dessèchement ou à une desquamation.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

#### Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Basé sur l'information pour le composant (s):

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

# Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

D'après des informations sur le(s) composant(s):

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Foie

Système nerveux central.

Les observations sur des animaux comprennent:

Effets anesthésiques ou narcotiques.

# Cancérogénicité

Pour le ou les solvants: A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

# Tératogénicité

Pour le ou les composants mineurs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère.

Des doses excessives de xylène administrées par voie orale à des souris gravides ont entraîné une hausse des fissures palatines, anomalie commune du développement chez les souris. Dans des études sur des animaux, l'inhalation de xylène a provoqué des effets toxiques chez les foetus mais aucune malformation congénitale. Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la toxicité maternelle.

#### Toxicité pour la reproduction

Basé sur l'information pour le composant (s): Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

#### Mutagénicité

Basé sur l'information pour le composant (s): Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

# Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# **COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:**

# Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

# Toxicité aiguë par inhalation

Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Peut provoquer étourdissements et somnolence.

Concentration maximale pouvant être atteinte.. CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, 6.193 mg/l

### <u>Isobutanol</u>

#### Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Date de création: 11/17/2020

CL50, Rat, mâle et femelle, 6 h, vapeur, > 28.2 mg/l

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, vapeur, > 8000 ppm

# 1,2,4-Triméthylbenzène

# Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

CL50, Rat, 4 h, vapeur, 18 mg/l

#### **Xylènes**

# Toxicité aiguë par inhalation

CL50, Rat, 4 h, vapeur, 27.5 mg/l

# <u>Cumène</u>

#### Toxicité aiguë par inhalation

CL50, Rat, 4 h, vapeur, > 17.6 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

# **Reste**

# Toxicité aiguë par inhalation

La CL50 n'a pas été déterminée.

Cancérogénicité

Composant	Liste	Classification
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	ACGIH	A3: Cancérigène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est pertinente pour l'homme.
Cumène	CIRC	Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
	US NTP	Peut, raisonnablement par anticipation être considéré comme cancérigène pour

l'homme.

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

#### **Toxicité**

# Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Toxicité aiguë pour les poissons.

Pour un ou des produits semblables:

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 9.2 mg/l

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

LE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 48 h, 3.2 mg/l

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

Date de création: 11/17/2020

Pour un ou des produits semblables:

LE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 2.9 mg/l

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 1 mg/l

#### <u>Isobutanol</u>

### Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests). CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 1,430 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia pulex (Daphnie), Essai en statique, 48 h, 1,100 mg/l

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, 1,799 mg/l

# Toxicité pour les bactéries

CI50, boue activée, Essai en statique, 16 h, Inhibition de la croissance, > 1,000 mg/l

### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie ), 21 jr, nombre de descendants, 20 mg/l NMTA (Niveau maximum toxique acceptable), Daphnia magna (Grande daphnie ), 21 jr, nombre de descendants, 28 mg/l

#### 1.2.4-Triméthylbenzène

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 7.7 mg/l

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 48 h, 3.6 mg/l

#### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 96 h, 2.356 mg/l

#### **Xylènes**

# Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h, 2.6 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CI50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 24 h, 1 - 4.7 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue), Statique, 73 h, Taux de croissance, 4.36 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Date de création: 11/17/2020

NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 73 h, Taux de croissance, 0.44 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

# Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), dynamique, 56 jr, mortalité, > 1.3 mg/l

#### Cumène

# Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, 96 h, 2.7 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

# Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en statique, 48 h, 4.0 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

# Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50b, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Biomasse, 2.6 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

# Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie ), Essai en semi-statique, 21 jr, nombre de descendants, 0.35 mg/l

#### Toxicité pour toutes espèces sur le sol

DL50 par voie orale, carouge à épaulettes (Agelaius phoeniceus), > 98 mg/kg

# **Reste**

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune donnée trouvée.

#### Persistance et dégradabilité

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Biodégradabilité: Le produit devrait être facilement biodégradable.

**Biodégradation**: 78 % **Durée d'exposition**: 28 jr

# Isobutanol

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de

l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 70 - 80 % **Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation**: 90 % **Durée d'exposition**: 14 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.59 mg/mg Estimation

Demande chimique en oxygène: 2.29 mg/mg Dichromate

# Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	64 - 69 %
10 jr	73 - 79 %
20 jr	72 - 81 %

Photodégradation

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 1.55 jr

Méthode: Estimation

# 1,2,4-Triméthylbenzène

Biodégradabilité: Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de

minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

**Biodégradation**: 100 % **Durée d'exposition**: 1 jr

Demande théorique en oxygène: 3.19 mg/mg

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH Demi-vie atmosphérique: 0.641 jr

**Méthode:** Estimation

#### **Xylènes**

Biodégradabilité: Le produit devrait être facilement biodégradable.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** > 60 % **Durée d'exposition:** 10 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 3.17 mg/mg

# Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée	DOB
d'incubation	
5 jr	37.000 %
10 jr	58.000 %
20 jr	72.000 %

**Photodégradation** 

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 19.7 h

Méthode: Estimation

#### Cumène

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de

Date de création: 11/17/2020

l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation**: 70 % **Durée d'exposition**: 20 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 3.20 mg/mg Estimation

#### Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	40%
10 jr	62%
20 jr	70%

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 1.55 jr

Méthode: Estimation

#### Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

#### Potentiel de bioaccumulation

# Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

#### Isobutanol

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 0.76 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 2 Estimation

# 1,2,4-Triméthylbenzène

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.63 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 33 - 275 Cyprinus carpio (Carpe) 56 ir Mesuré

#### **Xylènes**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.12 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 25.9 Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri) Mesuré

# <u>Cumène</u>

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.4 - 3.7 Mesuré Facteur de bioconcentration (FBC): 35.5 Poisson Mesuré

#### Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

# Mobilité dans le sol

# Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Aucune donnée trouvée.

#### Isobutanol

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 2 Estimation

# 1,2,4-Triméthylbenzène

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 720 Estimation

#### **Xylènes**

Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

Coefficient de partage (Koc): 443 Estimation

#### Cumène

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 800 - 2800 Estimation

#### Reste

Aucune donnée trouvée.

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **TDG**

Nom d'expédition des LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique

Nations unies léger (pétrole), Isobutanol)

Numéro ONU UN 1993

Classe 3 Groupe d'emballage III

**Polluant marin** Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

# Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Solvant naphta aromatique

Nations unies léger (pétrole), Isobutanol)

Numéro ONU UN 1993

Classe 3
Groupe d'emballage III

Polluant marin Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Transport en vrac selon Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

l'annexe I ou II de

MARPOL 73/78 et le code

**IBC ou IGC** 

# Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Flammable liquid, n.o.s.(Solvant naphta aromatique léger

Nations unies (pétrole), Isobutanol)

Numéro ONU UN 1993

Classe 3 Groupe d'emballage III

# Information supplémentaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.33 POUR LES TANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES DE 450 LITRES OU MOINS

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

# 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# Code national de prévention des incendies du Canada

Classe II

# Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

# 16. AUTRES INFORMATIONS

# Système d'évaluation des dangers NFPA

Santé	Inflammabilité	Instabilité
3	2	1

# Révision

Numéro d'identification: 97064591 / Date de création: 11/17/2020 / Version: 3.0

Code DAS: GF-3994

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

#### Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) -
	Indices biologiques d'exposition (BEI)
BEI	Indices biologiques d'exposition
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Canada. Ontario OELs

CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1:
	Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	Corteva Occupational Exposure Limit
STEL	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
TWAEV	Valeur d'exposition de moyenne pondérée de temps
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

#### Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux: bw - Poids corporel: CERCLA -Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT -Ministère des Transports: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS -Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires: MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines: n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD -Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité: TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont

susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. CA